

Migros rappelle la bouillie de millet et riz Alnatura et la bouillie au lait et au millet Alnatura

Migros et Alnatura rappellent l'article «Bouillie de millet et riz Alnatura». En effet, des contrôles internes effectués par Alnatura ont détecté la présence d'alcaloïdes tropaniques (substances d'origine végétale) dans un lot. Par mesure de prévention, Migros a également décidé de rappeler l'article «Bouillie au lait et au millet Alnatura».

Afin d'exclure tout risque pour la santé des nourrissons et des enfants en bas âge, Migros et Alnatura rappellent la bouillie de millet et riz Alnatura (numéro d'article 5210 024, prix de vente Fr. 5.90). Cet article est en vente dans différents magasins Migros de la Suisse entière. Par mesure de prévention, Migros a également décidé de rappeler l'article «Bouillie au lait et au millet Alnatura» (numéro d'article 5210 023, prix de vente Fr. 4.40).

Migros prie instamment ses clients de ne plus donner de bouillie de millet incriminée à leurs enfants. Ils peuvent rapporter les articles en question dans tous les magasins Migros, où le prix de vente leur sera remboursé.

Les alcaloïdes tropaniques sont des substances produites naturellement par les plantes. Elles leur servent à repousser les éventuels prédateurs. Durant la moisson, il arrive que les graines de ces herbes se mêlent aux céréales et se retrouvent ensuite dans le processus de transformation. Une méthode d'analyse moderne en laboratoire permet aujourd'hui de déceler les traces de telles substances. La valeur indicative ayant été dépassée, la «Bouillie de millet et riz Alnatura» avec date limite de conservation au 30.8.2015 a donc été retirée du marché.

En cas de questions, les collaborateurs de la M-Infoline se tiennent à la disposition des clients au 0848 84 08 48.

Zurich, le 18 décembre 2014

Pour tout complément d'information:

Tristan Cerf, porte-parole FCM, tél. 044 277 24 98, tristan.cerf@mgb.ch